

Recherches sociographiques



Pouvoir politique et pouvoir économique dans l'évolution du Canada français

Albert Faucher

Volume 7, Number 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055299ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055299ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Faucher, A. (1966). Pouvoir politique et pouvoir économique dans l'évolution du Canada français. *Recherches sociographiques*, 7(1-2), 61–79. <https://doi.org/10.7202/055299ar>

Article abstract

La notion de pouvoir économique, en soi, ne suscite guère d'intérêt : elle est trop vague. Mais elle peut devenir intéressante si on se demande qui utilise le pouvoir économique, par quels moyens, à quelles fins. En somme, il faut relier la notion imprécise de pouvoir économique à la notion concrète de contrôle.

Le monde des affaires est animé d'une dynamique tendue vers le contrôle ou vers la recherche de moyens propres à contrôler, à limiter ou à utiliser la faculté que possèdent les autres de prendre des décisions ou de s'immiscer dans le mécanisme des décisions.

Les façons d'accéder au contrôle peuvent varier avec les divers groupes qui recherchent le contrôle. Le public, sorte de pouvoir amorphe et diffus, constitue une cible que tous les groupes s'efforcent d'atteindre mais d'une façon particulière. On le considère ordinairement comme passif et malléable, et c'est à cause de ce pouvoir latent qu'il représente que les groupes tendus vers le contrôle attachent tant d'importance à la presse et au clergé, deux puissances capables de le noyauter et de le canaliser en fonction de quelque contrôle. Le meilleur des énergies visant le contrôle demeure quand même tourné vers le gouvernement, car celui-ci représente à la fois une source de pouvoir et un champ de bataille. Que les hommes d'affaires essaient de le contrôler, directement ou indirectement, par la voie de l'opinion publique, ou par quelque groupe de pression susceptible d'influencer le cours des décisions, les deux principaux concurrents dans la recherche du contrôle demeurent les dirigeants d'entreprises et les gouvernants. Les hommes d'affaires essaient de refouler la vague montante des interventions gouvernementales, d'éviter les règlements ou de brimer une législation susceptible d'entraver les mouvements de l'entreprise. De son côté, le gouvernement essaie de développer ses fonctions, de se tenir en forme, de se maintenir aussi efficace que la direction des affaires prétend l'être. L'un et l'autre groupes soutiennent qu'ils ne veulent rien d'autre que le bien-être du peuple.

C'est par le moyen des groupes de pression que l'on tend à influencer l'action politique et c'est une tension qui veut s'installer en permanence et non comme simple rouage d'élection. Les élections ne représentent plus qu'un épisode dans le processus politique, surtout lorsque s'affrontent, au niveau de l'entreprise, des groupes incarnant deux philosophies différentes de propriété et de contrôle, l'un favorisant la socialisation, l'autre la libre entreprise en tout et partout. Et qui niera l'importance de la grande entreprise moderne comme moyen de contrôle, puisque, par sa structure légale et financière, elle diffuse à l'extrême la propriété, source potentielle de pouvoir, et centralise à l'extrême aussi le contrôle qui est source de gouvernement ?

A partir de ces constatations préliminaires, nous pouvons élaborer un outillage rudimentaire qui nous tiendra lieu de modèle d'analyse historique et dont les éléments nous amènent à poser le problème par rapport au concept de conflit. Ces éléments sont les suivants :

1° Les champs d'opération ou, en termes plus abstraits, les espaces économiques propres à chaque engagement ou à chaque conflit ;

2° Les organisations ou les institutions en cause ;

3° Les objectifs ;

4° Les tactiques et les règles administratives du conflit.

On pourrait ajouter un cinquième élément : la référence à quelque schème de valeur, si celui-ci n'était pas déjà sous-entendu. L'exposé qui suit comprend trois parties :

I. Le destin des contrôles économiques dans la société pré-industrielle

du Québec — ce qui veut être une réflexion sur la situation de contrôle du gouvernement que privilégie une société à prédominance rurale.

II. Les contrôles économiques et les fonctions politiques dans l'évolution industrielle et commerciale du Québec — ce qui comporte une étude sommaire de deux cas, dans l'optique indiquée précédemment : a) l'énergie électrique ; b) l'industrie des pâtes et du papier.

III. L'origine, le fondement et les objectifs du contrôle économique exercé par les grandes entreprises des pâtes et du papier et de l'hydroélectricité — ce qui sous-entend que les deux types d'entreprises peuvent être envisagés dans l'optique d'un contrôle qu'ils visent en commun.

POUVOIR POLITIQUE ET POUVOIR ÉCONOMIQUE DANS L'ÉVOLUTION DU CANADA FRANÇAIS

La notion de pouvoir économique, en soi, ne suscite guère d'intérêt : elle est trop vague. Mais elle peut devenir intéressante si on se demande qui utilise le pouvoir économique, par quels moyens, à quelles fins. En somme, il faut relier la notion imprécise de pouvoir économique à la notion concrète de contrôle.

Le monde des affaires est animé d'une dynamique tendue vers le contrôle ou vers la recherche de moyens propres à contrôler, à limiter ou à utiliser la faculté que possèdent les autres de prendre des décisions ou de s'immiscer dans le mécanisme des décisions.

Les façons d'accéder au contrôle peuvent varier avec les divers groupes qui recherchent le contrôle. Le public, sorte de pouvoir amorphe et diffus, constitue une cible que tous les groupes s'efforcent d'atteindre mais d'une façon particulière. On le considère ordinairement comme passif et malléable, et c'est à cause de ce pouvoir latent qu'il représente que les groupes tendus vers le contrôle attachent tant d'importance à la presse et au clergé, deux puissances capables de le noyauter et de le canaliser en fonction de quelque contrôle. Le meilleur des énergies visant le contrôle demeure quand même tourné vers le gouvernement, car celui-ci représente à la fois une source de pouvoir et un champ de bataille. Que les hommes d'affaires essaient de le contrôler, directement ou indirectement, par la voie de l'opinion publique, ou par quelque groupe de pression susceptible d'influencer le cours des décisions, les deux principaux concurrents dans la recherche du contrôle demeurent les dirigeants d'entreprises et les gouvernants.

Les hommes d'affaires essaient de refouler la vague montante des interventions gouvernementales, d'éviter les règlements ou de brimer une législation susceptible d'entraver les mouvements de l'entreprise. De son côté, le gouvernement essaie de développer ses fonctions, de se tenir en forme, de se maintenir aussi efficace que la direction des affaires prétend l'être. L'un et l'autre groupes soutiennent qu'ils ne veulent rien d'autre que le bien-être du peuple.

C'est par le moyen des groupes de pression que l'on tend à influencer l'action politique et c'est une tension qui veut s'installer en permanence et

non comme simple rouage d'élection. Les élections ne représentent plus qu'une épisode dans le processus politique, surtout lorsque s'affrontent, au niveau de l'entreprise, des groupes incarnant deux philosophies différentes de propriété et de contrôle, l'un favorisant la socialisation, l'autre la libre entreprise en tout et partout. Et qui niera l'importance de la grande entreprise moderne comme moyen de contrôle, puisque, par sa structure légale et financière, elle diffuse à l'extrême la propriété, source potentielle de pouvoir, et centralise à l'extrême aussi le contrôle qui est source de gouvernement ?

À partir de ces constatations préliminaires, nous pouvons élaborer un outillage rudimentaire qui nous tiendra lieu de modèle d'analyse historique et dont les éléments nous amènent à poser le problème par rapport au concept de conflit. Ces éléments sont les suivants :

- 1° Les champs d'opération ou, en termes plus abstraits, les espaces économiques propres à chaque engagement ou à chaque conflit ;
- 2° Les organisations ou les institutions en cause ;
- 3° Les objectifs ;
- 4° Les tactiques et les règles administratives du conflit.

On pourrait ajouter un cinquième élément : la référence à quelque schème de valeur, si celui-ci n'était pas déjà sous-entendu.

L'exposé qui suit comprend trois parties :

I. Le destin des contrôles économiques dans la société pré-industrielle du Québec — ce qui veut être une réflexion sur la situation de contrôle du gouvernement que privilégie une société à prédominance rurale.

II. Les contrôles économiques et les fonctions politiques dans l'évolution industrielle et commerciale du Québec — ce qui comporte une étude sommaire de deux cas, dans l'optique indiquée précédemment : a) l'énergie électrique ; b) l'industrie des pâtes et du papier.

III. L'origine, le fondement et les objectifs du contrôle économique exercé par les grandes entreprises des pâtes et du papier et de l'hydro-électricité — ce qui sous-entend que les deux types d'entreprises peuvent être envisagés dans l'optique d'un contrôle qu'ils visent en commun.

I

LE DESTIN DES CONTRÔLES ÉCONOMIQUES DANS LA SOCIÉTÉ PRÉ-INDUSTRIELLE

Deux tendances contraires se sont manifestées dans l'histoire de l'économie industrielle depuis le relâchement des liens mercantilistes de l'État : d'une part, une tendance à la démocratisation politique ; d'au-

tre part, une tendance à la concentration de la propriété industrielle et commerciale. Cette concentration, doublée naguère d'une centralisation, a singulièrement favorisé la formation d'agences de contrôle économique à l'affût du pouvoir. Cette concentration ne s'est toutefois pas réalisée dans l'agriculture où la propriété est demeurée parcellaire, et l'agriculteur, un propriétaire isolé. Néanmoins, malgré l'effritement de la propriété agricole, on pouvait déceler une certaine tendance à la centralisation administrative orientée vers des objectifs de défense. Cette tendance présageait la formation de groupes de pression au niveau des associations professionnelles et des sociétés coopératives.

Les relations des groupes d'intérêts agricoles avec le gouvernement nous paraissent relativement simples : elles sont pratiquement vides de conséquences technologiques et financières ; elles s'établissent entre groupes primaires ou entre individus et le monarque ou son représentant, celui-ci pouvant être ministre, sous-ministre, ou simple député, ou organisateur d'élections porteur d'un message payant.

Les politiciens des générations du XIX^e siècle, et même du XX^e, se sont donc aperçus que, même dans une société rurale, des contrôles pouvaient se constituer. Ils se sont rendu compte que, possédant le pouvoir politique, ils devaient, s'ils voulaient le conserver, exercer des contrôles et empêcher que ne se constituent des groupes de pression. Les politiciens craignaient l'électorat comme les dictateurs, l'assassinat. Fustel de Coulanges a dit de l'absolutisme royal qu'il était une forme de tyrannie tempérée par l'assassinat ; on peut aussi bien dire de l'abus de pouvoir dans la société traditionnelle du Québec qu'il était une espèce de tyrannie modérée par l'électorat.

Les factions politiques dans le Québec pré-industriel avaient retenu du système absolutiste et mercantiliste que le pouvoir politique devait assumer tous les contrôles économiques. Ils paralysaient ou effritaient les groupes de pression à coups d'octrois à l'agriculture, à la colonisation, aux bonnes routes. Cette forme de patronage, que déjà Lord Durham avait décelée dans la société canadienne-française, s'est avérée efficace même après qu'on eût reconnu la vocation industrielle du Québec. Elle s'est avérée efficace aussi longtemps que l'ancienne société rurale put assurer un vote majoritaire. Des factions politiques ont supporté les journaux qu'ils avaient transformés en organes de propagande et, une fois au pouvoir, elles ont empêché les intérêts économiques de la classe agricole de se constituer en foyers de contrôle qui eussent gêné l'exercice du pouvoir politique. Sans doute, les gouvernements du Québec pré-industriel devaient-ils compter avec les pouvoirs économiques et éviter que les contrôles économiques ne leur échappent entièrement ; mais les gouvernements plus récents, ceux de la période industrielle, paraissent moins obsédés par l'idée de résorber tous les contrôles qui pourraient avoir une incidence électorale.

Les gouvernements du Québec contemporain semblent compter davantage avec ce qu'ils appellent les « groupes intermédiaires » ; ils ne négligent point toutefois de s'appuyer sur une bureaucratie et, au besoin, d'éclairer l'opinion publique selon des méthodes qui oscillent entre la propagande et l'éducation populaire.

Dans l'ancienne société rurale du Québec (on pourrait en dire autant de la société ouvrière), le gouvernement voyait d'un mauvais œil la formation des groupes susceptibles d'influencer le destin électoral. On préférerait traiter directement avec les individus, c'est-à-dire avec une matière pulvérisée et manipulable à la pelle. Qu'on se rappelle le destin des cercles agricoles et des premières coopératives.

Les sociétés professionnelles auraient pu devenir des foyers de contrôle économique si elles avaient voulu être autre chose que des réceptacles d'octrois. Les cercles agricoles se sont constitués, entre 1870 et 1875, comme associations professionnelles de cultivateurs et ils se sont fédérés dans l'*Union nationale agricole*. Mais les chefs ayant sollicité l'aide financière du gouvernement, le Parlement adopta, en 1893, la *Loi des cercles agricoles*, leur vota des subsides et s'en empara. Les cercles agricoles devinrent des sociétés de production subventionnées et surveillées et, comme l'écrivait le rédacteur de la *Terre de chez nous* en 1943, ils perdirent leur vertu économique : ils se sont contentés d'organiser des concours de labour, d'acheter des verrats et des taureaux de race ; ils ont acheté des coupe-cornes, des pelles à cheval et des charrues à patates. Quant aux sociétés coopératives, elles ont été vidées de leur vertu coopérative.¹ Entre 1910 et 1914 étaient nées trois centrales coopératives : la *Société des fromagers*, le *Comptoir coopératif*, la *Société des producteurs de semences de Sainte-Rosalie*, et, en 1915, la *Confédération des sociétés coopératives*. En 1922, la Confédération disparaissant, les trois premières centrales constituaient par fusion la *Coopérative fédérée*. Celle-ci fut cependant maintenue en tutelle jusqu'en 1930, le législateur ayant introduit dans sa charte des articles qui accordaient au ministre de l'Agriculture des pouvoirs discrétionnaires dans cette entreprise. La situation fut rectifiée en 1930 en faveur des coopératives, celles-ci n'en demeurant pas moins des créatures frêles. Une législation de 1939 les remplaça sous la tutelle du gouvernement mais cette législation fut rayée des statuts en 1940.²

¹ Esdras MINVILLE (éd.), *Études sur notre milieu, L'agriculture*, Montréal, 1943, chapitres X, XI, XII, par Firmin LÉTOURNEAU, Henri-C. BOIS, Gérard FILION.

² Albert FAUCHER, « Histoire de la coopération agricole dans la province de Québec », *Coopératives agricoles*, livret n° 1, Cours par correspondance dirigés par Eugène Bussière, Service extérieur d'éducation sociale, Université Laval, Québec, 1946.

II

LES CONTRÔLES ÉCONOMIQUES ET LES FONCTIONS POLITIQUES
DANS L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU QUÉBEC
AU COURS DE LA PÉRIODE 1920-1940

Dans l'ancienne société du Québec, le destin des foyers de pouvoir économique se déroule dans les rapports des groupements agricoles avec le gouvernement et de façon relativement simple. Aussi longtemps que les politiciens réussissent à pulvériser les influences, c'est le ministre qui règle leur destin. Ce n'est donc pas de ce côté-là que l'on peut trouver les exemples historiques de contrôle économique. C'est plutôt du côté de la société industrielle qu'il faut se tourner. Si nous nous situons dans les années 1920 et 1930, les exemples que nous y trouvons illustrent la complexité des rapports d'un industrialisme déjà concentré et de ses agences de contrôle avec un gouvernement non encore dégagé des routines de la société traditionnelle et quasiment dépourvu d'organes de contrôle économique. Nous trouvons, par exemple, qu'un gouvernement du Québec dans les années 1930 ne possède pas les services qui l'eussent rendu capable de dialoguer avec la bureaucratie des entreprises de l'électricité et de l'industrie du papier-journal. La faiblesse du gouvernement s'aggrave du fait que les grandes entreprises se mêlent d'influencer l'opinion publique par le truchement d'une presse subventionnée, principalement en ce qui regarde les services d'utilité publique. À force de mettre en garde la population contre les méfaits de la socialisation des services publics, les grandes entreprises constituées préparent aux gouvernants un électorat favorable au *statu quo*.

La complexité des rapports entre les grandes entreprises et le gouvernement s'accuse encore à d'autres égards. On a appris, par exemple, dans l'« affaire » de l'électricité, que les grandes entreprises étaient organisées à la façon des gouvernements et, indubitablement, mieux que le gouvernement provincial et que les gouvernements municipaux du Québec à cette époque. Ces entreprises possèdent des départements comparables à des ministères gouvernementaux : justice, trésor, propagande, etc., et, en vertu du privilège que leur confère leur statut de personnes juridiques de dialoguer avec le gouvernement, elles emploient des *lobbyists*. Ceux-ci mobilisent eux-mêmes tellement de ressources qu'ils en arrivent sans difficulté à se retrancher dans l'anonymat. Ces grandes entreprises ont à traiter avec le gouvernement et elles peuvent affronter le gouvernement aux divers niveaux : législatif, exécutif, judiciaire, administratif, selon la nature des problèmes qui motivent leur action.

1. *Le cas de l'énergie hydro-électrique*

La question de l'électricité du Québec dans les années 1930 a nourri une chronique assez abondante. Nous utilisons aujourd'hui certains documents qui nous permettent de tracer les contours de cette question. Mentionnons particulièrement le rapport du Comité municipal d'enquête sur les taux d'électricité dont faisait partie le docteur Philippe Hamel (1930) ; la Commission provinciale sur l'électricité (1934), communément appelée Commission Lapointe ; le *Programme de restauration sociale* de l'École sociale populaire (1934) qui marque l'origine de l'*Action libérale nationale* et, d'une certaine façon, de l'*Union nationale*. Au principe et au terme de ce périple et au centre du champ de la bataille, on retrouve la figure du docteur Philippe Hamel dont le labeur aura produit des résultats posthumes. En 1944, défait politiquement mais non découragé, il fait reproduire le texte de l'engagement solennel contracté par vingt-quatre députés de l'*Union nationale* en 1936, texte qui avait été publié dans *La Nation* l'année suivante. Tel que publié en 1937, ce document portait la notule : « Nos députés respecteront-ils leur signature ? » En 1944, le docteur y ajoute cette réflexion : « En 1936, on nous a trahis après la victoire, en 1944, on nous trahit avant la défaite. »¹

On voit donc que la question de l'électricité se pose d'abord sur le plan municipal en 1930 et qu'elle est au centre des disputes de la politique provinciale à la fin de la décennie. Par fidélité au schème de notre exposé, disons que les parties au drame sont les municipalités (certaines municipalités), la province qui y est entraînée en raison de ses fonctions législatives et administratives, et les compagnies dites privées, dont la *Beauharnois* qui avait fait l'objet d'une enquête fédérale en 1931. Les objectifs ? Il s'agit de négociations de taux, avec les villes d'abord, mais la question déborde bientôt cette dispute et c'est tout le régime de finance et de propriété qui est mis en cause. Quant au champ des forces et des règles administratives du conflit, ce sont des aspects de la dynamique des espaces économiques en Amérique du Nord. Ce que nous pouvons en dire aujourd'hui s'applique aussi bien à la question du papier-journal si étroitement liée à celle de l'électricité. Il en sera question dans une autre partie de cette étude.

Parlons d'abord de la question de l'électricité et de sa dimension historique. Nous traiterons ensuite de l'industrie du papier-journal de façon à rendre compte des institutions en conflit et des objectifs de contrôle. Quant aux champs d'opération et à l'administration du conflit, mieux vaut en parler comme d'une condition commune à l'électricité et au papier. Le sujet nous réfère à des espaces plus ou moins abstraits qui débordent

¹ *Le Canada*, 13 mars 1944.

l'espace géographique du comptoir et du terroir : ce sont les espaces créés par les grandes entreprises à caractère nord-américain qui ont colonisé la province de Québec depuis une cinquantaine d'années.

* * *

Le *Rapport sur les taux de l'électricité élaboré par la Commission spéciale d'enquête nommée par le Conseil de ville de la cité de Québec*,¹ en décembre 1930, prend à partie la compagnie *Quebec Power* et la compagnie *Shawinigan Water and Power*, dont la première est une filiale parmi d'autres. Cette enquête est née de la constatation que la ville de Québec paie trop cher son électricité, que cette cherté peut bien avoir pour cause des vices de structure financière qui entraînent un abus de pouvoir, et que ces vices permettent une exploitation du consommateur par un petit nombre d'investisseurs-promoteurs. La ville de Québec n'est d'ailleurs pas la seule. La ville de Chicoutimi, en particulier, porte plainte devant la Commission des services publics contre la *Compagnie électrique du Saguenay*, filiale de la *Shawinigan Water and Power*. La Commission, paraît-il, n'aurait pas réussi à voir la comptabilité des compagnies comme elle l'aurait voulu ; faute de quoi elle se serait rabattue sur l'expérience des municipalités déjà engagées dans l'administration de leurs propres services électriques. Ce procédé lui permettait d'ailleurs de comparer les taux de la ville de Québec avec ceux des autres municipalités et des services municipalisés, comme Sherbrooke, Westmount, Rivière-du-Loup, et le réseau des municipalités affiliées à l'Hydro-Ontario. La Commission de l'Hydro-Ontario, fédération de municipalités, vend l'électricité au prix du gros à ses membres, puis les municipalités la revendent au consommateur sous la surveillance d'une commission municipale.² La Commission centrale desservait 75 pour cent de la population ontarienne en 1928. Or, selon les commissaires de l'enquête de la ville de Québec, les compagnies d'électricité ont tout fait pour rabaisser dans l'opinion publique le prestige grandissant de l'Hydro-Ontario et pour éviter qu'il serve d'exemple aux municipalités des autres provinces : « l'État, dit-on, mauvais étudiant et piètre ingénieur, est incapable de gérer le service de l'électricité qui s'appuie sur des recherches scientifiques ».³

La ville de Sherbrooke a municipalisé ses services de génération d'électricité et de distribution dès 1908 en expropriant la compagnie *Sherbrooke Gas & Water* au terme d'une lutte longue et difficile. Depuis vingt-deux ans, disent les Commissaires, le service d'électricité de Sherbrooke

¹ Tel est le nom exact de ladite commission.

² Voir *Rapport sur le taux de l'électricité*, deuxième partie ; aussi Philippe HAMEL, *The Electricity Trust, Proof Presented before the Electricity Commission of the Province of Québec*, 1934, 37 : « In 1930, the Quebec Power refused the members of the investigating committee . . . permission to examine its books ».

³ *The Electricity Trust*, 72.

subit les attaques d'une presse locale que les compagnies privées ont gagnée à leur cause.

La Commission recommande la municipalisation. Mais certains groupes font pression contre la municipalisation. D'ailleurs, Montréal, qui y avait déjà pensé, s'est récusée devant l'indignation du *Board of Trade* qui se donnait pour protecteur du bien public.

En 1927, le Conseil de ville de Montréal avait décidé, en principe, de municipaliser la *Montreal Water and Power* au prix de \$14,000,000. Or, le *Montreal Board of Trade* s'éleva contre ce projet et l'assemblée générale autorisa son conseil d'administration à prendre des procédures contre la ville, en vue de tuer le projet, et elle l'autorisa même à lancer une souscription publique pour défrayer le coût de ses procédures. Le premier ministre fit savoir au *Board of Trade* que s'il voulait la permission de porter le cas devant la Cour Suprême pour empêcher la ville de Montréal d'acheter la *Montreal Water and Power* à \$14,000,000, il lui accorderait volontiers cette permission. On en fit une question de légalité.¹

Dans les années 1930, l'électricité est un thème d'élections municipales et la question de la municipalisation tend à déterminer l'alignement des partis. Le cas de Saint-Hyacinthe est fameux. Cette ville organise sa propre centrale en 1933, elle négocie un emprunt de \$300,000 à cette fin et se procure des moteurs Diesel en Allemagne. C'est le résultat d'une campagne menée rondement par le maire T.-D. Bouchard, alors président de l'Assemblée législative. L'opposition est vive et la propagande contre la socialisation est bien orchestrée. La question gagne la politique provinciale,² et à l'automne de 1934, le gouvernement du Québec nomme une commission d'enquête sur les compagnies de service publics dans la province. La Commission Lapointe, comme on la désigne ordinairement, a été créée, disent les adversaires, à la demande des partisans de la nationalisation qui se cherchaient une tribune.³

La Commission Lapointe recommande le contrôle des compagnies privées par le gouvernement mais elle ne veut pas recommander la nationalisation ; elle recommande plutôt une régie à pouvoirs étendus en matières de finance, de production, de distribution et de taux de consommation domestique, commercial, industriel. Mais une commission soumise au contrôle politique n'a pas l'heur de plaire aux réformistes. L'électricité devient un thème d'élections générales. Elle est un ingrédient important dans la formation de l'*Action libérale nationale* en 1935, consécutive à la publication du *Programme de restauration sociale* de 1934. Dans ce *Programme*, le chapitre « Trusts et finance » est signé par le docteur Philippe Hamel. Celui-ci dénonce, comme il l'avait fait l'année précédente

¹ *Montreal Star*, 6, 7, 11 avril 1927.

² *L'Information*, 25 novembre 1933.

³ *Ibid.*, 23 février 1935.

devant la Commission Lapointe, le trust de l'électricité qu'il accuse d'être un agent corrupteur. Il recommande la création d'une Hydro-Québec comme concurrente de l'entreprise privée, ainsi qu'une politique de concession de sites hydro-électriques plus sévère. Il demande une enquête sur la *Beauharnois Power Corporation*, la *Beauharnois Company* et la *Montreal Light Heat and Power Consolidated*. Il demande aussi « protection du gouvernement aux municipalités qui, après un référendum, désirent municipaliser leur service d'électricité » (*Programme de restauration sociale*). Enfin, il recommande un plan d'électrification rurale progressive.

L'Information, journal financier de Montréal, résume l'attitude du gouvernement dans la controverse de l'électricité. Le premier ministre protège les compagnies, il n'est pas là pour chambarder l'ordre établi, y lit-on dans un article éditorial du 18 mai 1935. Des théoriciens nés d'hier s'attaquent à l'entreprise hydro-électrique, ils veulent tout renverser. Voici une entreprise qui a très bien réussi chez nous, qui a très bien rémunéré ses épargnants : il faut la protéger. Et puis, la nationalisation coûterait cher à la province, l'actif étant évalué à \$500,000,000. Et le premier ministre déclare : « Allons-nous dire que nous allons faire perdre cet argent aux actionnaires et aux obligataires ? Non ! Une telle Hydro n'est pas possible ».¹

2. Le cas de l'industrie du papier-journal

Cette industrie est étroitement liée à l'histoire du tarif nord-américain. L'entrée en franchise du papier-journal canadien aux États-Unis à compter de 1913, comme corollaire à l'embargo du Québec décrété en 1910, marque une étape mémorable dans l'histoire de l'industrialisation du Québec. *L'International Paper Company* incarne un contrôle économique, en particulier un contrôle quasi-monopolistique des prix. Elle possède en matière de négociations une puissance égale à celle d'un gouvernement. Associée aux entreprises hydro-électriques, bien articulée avec les compagnies de gestion, *L'International Paper* fait partie de ce groupe d'entreprises dont Charles E. Merriam dit qu'elles ont la structure d'un empire politique : un corps législatif, un exécutif, une administration, c'est-à-dire une bureaucratie, un secrétariat d'État (*Public Relations Office*), un bureau légal, une trésorerie. Ces entreprises peuvent même taxer le consommateur en transférant au consommateur une partie des coûts de production ou de distribution, et, nous le verrons, elles distillent leur propre idéologie et prennent les moyens pour la faire accepter.²

¹ *Ibid.*, 18 mai 1935 ; aussi, 25 novembre 1933 : les compagnies sont constituées d'actionnaires et d'obligataires et ceux-ci ne se recrutent pas que parmi les millionnaires : s'y trouvent aussi des veuves et des compagnies de fiducie chargées d'administrer des biens de mineurs.

² Charles E. MERRIAM, *The Role of Politics in Social Change*, New-York, 1936, 49-50.

Le problème du papier-journal en est un de richesses naturelles. Politiquement, c'est un problème qui relève du gouvernement provincial mais à certains égards seulement. S'agit-il d'exporter du papier-journal, alors le problème débouche sur les juridictions fédérales. *L'International Paper Co.* transcende l'un et l'autre ; c'est une entreprise internationale ou plurinationale. Problème complexe aussi, car l'industrie du papier-journal comprend au moins trois sphères d'opérations étroitement liées mais distinctes : la coupe du bois, la fabrication des pâtes, la fabrication du papier. Il y aurait une question de contrôle économique fort intéressante à débattre en ce qui concerne la seule question de la coupe, au sujet de quoi l'opinion publique, comme pour la question hydro-électrique, s'est montrée plutôt inquiète. Le problème de la coupe s'est posé en fonction des droits d'exploitation et des concessions de lots de forêt : la question des *limites à bois*, dans le langage du terroir. Arrêtons-nous seulement à la question du contrôle économique de *L'International Paper Co.* C'est d'ailleurs la plus intéressante parce que ses ramifications nous révèlent un Québec subitement projeté sur le plan des négociations internationales.

Les histoires qu'on a racontées sur le sujet sont centrées sur les personnes de MM. Taschereau et Graustein, respectivement premier ministre du Québec et président de *L'International Paper*.¹ Cela se passait entre 1927 et 1929. Ainsi, la crise des usines de papier-journal débute en période de prospérité et non durant la dépression économique des années 1930. L'on ne peut éviter de présenter un résumé de ces histoires, étant donné qu'elles demeurent une bonne introduction au sujet. On gagnerait toutefois peu en s'y limitant. Plutôt, il faut qu'elles nous aident à définir le problème dans sa dimension historique, une dimension qui nous révèle un Québec affecté par des contrôles ou des contraintes économiques qui s'exercent à l'échelle internationale. Un premier ministre électoralement contrôlé par une société de terroir doit, ou mener ses négociations en secret ou, s'il les dévoile, accepter que ses concitoyens le considèrent comme un magicien de la magie noire.

Une façon de résumer l'affaire serait de répondre à deux questions : 1. Qu'est-ce que *L'International Paper Co.*? 2. En quoi consistent les négociations en 1928? Il faudra éclairer davantage cette affaire en répondant à la question qui fera le sujet de la troisième partie : d'où vient le pouvoir économique des industries de l'électricité et du papier et comment ces industries en arrivent-elles à exercer pareil contrôle sur la vie économique du Québec?

L'International Paper Co. est l'entreprise maîtresse qui cote les prix du papier-journal de tous les États américains, à l'exception des États de

¹ V. W. BLADEN, *Introduction to Political Economy*, Toronto 1941, ch. VI.

la Côte du Pacifique qui relèvent d'un autre cartel. À l'occasion des renouvellements de contrats à long terme, très souvent le prix du papier est fixé par rapport à une moyenne des prix annoncée par les trois plus grandes compagnies, en réalité, par rapport à la cote de l'*International Paper Co.* qui fabrique à elle seule environ 20 pour cent de tout le papier-journal aux États-Unis.¹

La *Canadian International Paper Company* est une filiale de l'*International Paper and Power Company* qui remonte à 1898 et qui résulte de la consolidation de dix-neuf sociétés de l'État de New-York. Pour pallier une rareté croissante de matières brutes dans l'État de New-York, la compagnie fit l'acquisition de territoires forestiers dans le Québec, construisit, en 1921, une usine aux Trois-Rivières et adopta, en 1924, une politique vigoureuse, à l'occasion d'une réorganisation de ses cadres. Elle acheta des usines en faillite, ferma des usines marginales, en construisit de nouvelles et pratiqua une politique de collaboration avec l'entreprise hydro-électrique. En 1925, elle pénètre dans la région de la Gatineau; en 1926, elle double la capacité de ses usines aux Trois-Rivières. La *Canadian Hydro-Electric Corporation* est une compagnie de gestion pour le compte de l'*International Paper Co.*² Cette dernière n'est pas la seule mais son leadership est incontesté. Les trois grandes compagnies sont la *Canadian International*, l'*Abitibi* et la *Canada Power and Paper*, chacune ayant un rendement de 2,000 tonnes par jour. Suivent de près, la *St. Lawrence Corporation*, la *Price Brothers* qui produisent de 1,100 à 1,200 tonnes et la *Donnacona*, qui produit 500 tonnes par jour.

Viennent ensuite une douzaine de compagnies dont le rendement varie de 37 à 500 tonnes par jour. On comprend leur faiblesse relative si l'on considère que les trois grandes contrôlent à elles seules la moitié de la production du papier-journal. Les ententes dans le but de restreindre la production sont donc relativement faciles. Jusqu'en 1927, on ne conteste pas le leadership de l'*International* dans la fixation des prix; après 1927, ce leadership est contesté à cause de la formation d'un cartel pour la mise en marché de quatorze compagnies canadiennes, soit, pour la vente de 50 pour cent de la production. Ce cartel s'appelle la *Canadian Newsprint Company*. Faute de pouvoir discipliner ses membres, il n'eut pas raison de l'*International*, celle-ci annonçant une réduction de prix en 1928. La même année fut constitué le *Newsprint Institute*, une forme de cartelisation destinée à contrôler 70 pour cent de la capacité canadienne de production. Ce cartel fut constitué à l'instigation des premiers ministres du Québec et de l'Ontario.

¹ Arthur Robert BURNS, *The Decline of Competition*, New-York, 1936, ch. III.

² C. P. FELL, « The Newsprint Industry », *The Canadian Economy and its Problems*, H. A. Innis, ed., Toronto, 1934.

Voici ce que disait le conseiller légal du *Newsprint Institute* devant la *Federal Trade Commission*, en 1929 :

« L'automne dernier, les premiers ministres du Québec et de l'Ontario se sont mis à s'inquiéter sérieusement de la tournure des événements dans l'industrie du papier-journal qui était tombée dans une grande dépression. On avait tellement sur-développé cette industrie qu'on en était arrivé à conclure des contrats à des prix qui n'offraient aucune possibilité de profit. Et la menace d'une guerre des prix allait entraîner la ruine d'un certain nombre d'usines. C'est dire que des communautés entières se trouveraient privées d'emploi comme conséquence de la fermeture d'usines d'un coût relativement élevé . . .

« Les doléances populaires furent si pressantes que les gouvernements durent s'en occuper et signifèrent à plusieurs compagnies en activité qu'elles devaient elles-mêmes prendre contrôle de la situation, sans quoi le gouvernement s'en mêlerait. Étant donné que la majeure partie de la matière brute provient des propriétés de la Couronne, les premiers ministres firent savoir, en termes non équivoques, qu'ils ne voulaient pas qu'on utilise leurs forêts d'une façon préjudiciable à l'intérêt public.

« Les manufacturiers furent convoqués et les premiers ministres leur adressèrent la parole pour leur dire qu'ils devraient trouver les moyens de répartir la production sur la base des rendements des usines, afin d'assurer de l'emploi aux centres de production de papier de même qu'aux opérations forestières qui en dépendent. La production était alors très inégalement répartie et un rajustement signifiait que les usines les plus anciennes devraient sacrifier une part de leurs contrats de production aux usines moins favorisées. Rien d'étonnant alors qu'il y eut de la résistance et que les gouvernements durent exercer des pressions pour amener les récalcitrants à se soumettre . . . Un secrétaire fut nommé à qui l'on confia l'exécution du plan. Tel est le *Newsprint Institute of Canada*. Il n'est pas constitué en corporation et c'est au plus ce qu'on pourrait appeler une association involontaire. »¹

Là encore, on n'a pas obtenu les résultats désirés. L'*Institute* fut dissout et une autre association constituée en 1931 dans le dessein de restaurer l'ordre au moyen d'un système de *pro rata* qui eût permis aux usines de produire à 60 pour cent de leur rendement. De guerre lasse, le gouvernement de Québec passa sa *Loi de la protection des ressources forestières* en 1935.

Pour clore cet incident, laissons parler l'honorable Alexandre Taschereau :

« Je me suis rendu compte et j'ai décidé qu'il était à peu près inutile de poursuivre des négociations avec les compagnies papetières. Mon expérience, c'est qu'il est très difficile de trouver de la coopération et de la loyauté chez les producteurs de papier-journal. Une législation s'impose, et nous avons l'intention de prendre les mesures que nous jugerons nécessaires pour sauver cette industrie de base. »²

¹ George H. MONTGOMERY, *Newsprint Paper Industry*, 87, cité par V. W. BLADEN, *op. cit.*, « Introduction », 173-174.

² V. W. BLADEN, *op. cit.*, 177.

III

ORIGINE, FONDEMENT ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE
 EXERCÉ PAR LES GRANDES ENTREPRISES
 DU PAPIER-JOURNAL ET DE L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ

Le contrôle économique tire son origine de la propriété et, plus exactement, des structures légales et financières de l'entreprise qui permettent, d'une part, de diffuser à l'extrême la propriété de façon à pulvériser le pouvoir inhérent à la propriété, et, d'autre part, de centraliser le contrôle autant que possible. Étant donné par ailleurs qu'il s'exerce sur de vastes entreprises agrégées, ou concentrées, comme on dit, sur le plan des opérations, le contrôle finit par assumer des fonctions quasi-publiques. L'entreprise devient pseudo-privée. Et plus grande est la centralisation du pouvoir, plus grande la tendance à intégrer les entreprises d'exploitation. Entre la concentration qui résulte de la rationalité économique d'une part, et le contrôle qui se développe comme abus de pouvoir en vue d'éliminer les concurrents et d'influencer le cours des prix d'autre part, il n'y a qu'une différence de degré.

Il y a des raisons historiques qui expliquent le rapprochement des entreprises — le rapprochement, par exemple, de certains syndicats d'acheteurs de papier-journal et de certains groupes de producteurs, ou encore, le rapprochement des producteurs de papier-journal, de détenteurs de territoires forestiers et des entreprises hydro-électriques. Citons le cas du syndicat *Hearst*, de New-York, dans ses relations avec l'*International Paper*. Ce syndicat acquiert, en 1931, des intérêts prépondérants dans la *Canada Power & Paper Corporation*, résultat d'une fusion absorbant la *St. Maurice*, la *Wayagamack*, et la *Belgo-Canadian*. Ceci se produit au terme d'une lutte longue et difficile qu'on ne peut raconter sans recourir au langage technique du *contract market* et du *spot market* pour décrire les tensions entre producteurs et consommateurs ou les difficultés d'ajuster l'offre à la demande. Dans cette affaire, les petits journaux comme les petits producteurs de papier ont trouvé la vie dure et ont manifesté une tendance à recourir à l'intervention du gouvernement. Les « gros », d'un commun accord, ont fait cause commune contre les interventions publiques.¹

Ces problèmes ont pu voiler une transformation plus profonde que la simple concentration de la propriété. Cette transformation, c'est le glissement des entreprises d'exploitation dans l'univers de la finance sous l'empire des sociétés de gestion. Et ceci a déplacé des axes de contrôle. Ici encore, le cas de l'*International Paper* est caractéristique. Cette compagnie annonce, en 1928, qu'elle regroupe toutes ses entreprises sous une tu-

¹ L. Ethan ELLIS, *Print Paper Pendulum*, New-York, 1948.

telle financière : *International Paper & Power Company*. « Les intérêts de la compagnie, annonce M. Graustein, sont devenus tellement étendus, tellement diversifiés, qu'ils ont dépassé la structure actuelle du capital. C'est pourquoi il a fallu constituer une nouvelle société qui dirigera et coordonnera ces divers secteurs d'activités et qui doit se porter acquéreur, nous l'espérons, de la *New England Power Association*... »¹ — « La *New England Power Association*, dit-il encore, est une association volontaire, enregistrée au Massachusetts et, pour s'en porter acquéreur, il faut être une association régie par les lois du Massachusetts. C'est pourquoi la nouvelle *International Paper & Power* sera constituée comme association volontaire afin d'acquérir le contrôle de la *New England Power Association*. De la sorte, elle pourra fonctionner sans être soumise aux restrictions ordinairement imposées aux corporations. »

Et voilà l'*International Paper & Power Company* associée au grand réseau des intérêts hydro-électriques de l'Amérique du nord. Qu'est-ce en effet que cette *New England Power Association*? C'est la société représentante d'une des treize sections constituantes de la *National Electric Light Association*, le grand trust de l'électricité si vertement dénoncé par le docteur Philippe Hamel, dans les années 1930, mais pas plus vertement qu'il ne le fut devant la *Federal Trade Commission*. Le docteur Philippe Hamel écrivait en effet :

« L'enquête de la Commission fédérale du Commerce a révélé que la dictature économique s'appuie sur le trust de l'électricité. Certaines entreprises hydro-électriques de notre province figurent comme faisant partie de ce trust gigantesque. De plus, dans notre province, toutes les entreprises hydro-électriques constituent un réseau inextricable d'intérêts communs. »

« ... Comme aux États-Unis, la dictature s'appuie chez nous sur le monopole de l'électricité. Pour se fortifier, elle s'est affiliée à la dictature économique américaine, en s'associant à la *National Electric Light Association*. Nos administrations municipales, provinciales et même fédérale, subissent l'influence d'une telle puissance. Pour s'en convaincre, point n'est besoin d'une longue étude de notre législation qui concède à ces entreprises un pouvoir discrétionnaire dont elles usent pour exploiter et exaspérer les masses. »²

Il y a même plus que ne dit le docteur Hamel : les entreprises hydro-électriques du Canada sont contrôlées par une société de gestion, la *Canadian Electric Light Association*, l'une des treize sociétés constituantes de la *National Electric Light Association* et qui fait pendant à la société du Massachusetts contrôlée par l'*International Paper and Power*. La *National Electric Light Association* est dite « nationale » au sens nord-américain du terme. Elle groupe des effectifs représentant 90 pour cent de la

¹ *Pulp and Paper Magazine*, 5 juillet 1928.

² Docteur Philippe HAMEL, *Programme de restauration sociale*, École sociale populaire, brochure 239-240, 1934, 41.

production totale de l'électricité (kwh.) en Amérique du nord et un actif tangible de \$12,250,000,000 en 1930.¹

À l'époque des grandes disputes sur la question de l'électricité au Québec, la *National Electric Light Association* poursuivait une campagne agressive contre « la gauche » symbolisée par la *Public Ownership League*. Un porte-parole de cette Association avait dit, en 1925, que le monde des affaires avait pris d'assaut le gouvernement et que pas un gouvernement au monde n'était aussi dévoué au monde des affaires que le gouvernement américain.² Et en 1931, Paul S. Clapp, le directeur-gérant, proposait d'intensifier la politique de l'Association dans le sens d'une *constructive aggression* et de lancer une offensive. Il disait :

« Nous n'avons aucune raison de nous tenir sur la défensive ; nous avons toutes les raisons de prendre l'offensive. Personne ne respecte un homme qui prend l'attitude du chien battu (*a man who takes a licking lying down*). Tous respectent l'attitude de l'homme qui entreprend de défendre ses droits avec clairvoyance, force et courage. Aux attaques, on devrait répondre avec clarté, sans ambiguïté, sans réticence, et avec autorité... »³

S'agissait-il de distiller l'idéologie de la libre entreprise et d'inspirer la peur ou l'horreur de toute forme de socialisation, au nom de la civilisation ou comme moyen de combattre le communisme ? Nous avons ainsi la preuve documentaire que la campagne d'agression était déjà amorcée et qu'elle durait même depuis le lancement de la *Public Ownership League*, en 1925. Il suffit de lire cette documentation de la *Federal Trade Commission* et du *Temporary National Economic Committee* d'une part, et les journaux canadiens, défenseurs avoués de la libre entreprise et pourfendeurs du péril rouge, d'autre part, pour nous rendre compte qu'il s'agit d'une propagande orchestrée en haut lieu.

Dans l'enquête de la Commission américaine, on a révélé que les entreprises de services publics s'occupent de préparer des mémoires pour les journaux et de colliger des matériaux pour la préparation de *Textbooks on Public Utilities* et sur les dangers de la socialisation. Les mêmes entreprises offrent leur collaboration à diverses universités pour organiser des cours sur les services d'utilité publique ; elles s'occupent de faire des analyses de contenu des livres d'après leur propre point de vue. En général, elles supportent mal que la socialisation y soit signalée comme désirable. Qu'on en discute, oui, mais qu'on ne se prononce pas.⁴ Elles s'occupent même de préparer des discours-modèles. Exemple :

¹ United States Senate, Document 92, 70th Congress, 1st session, 1934, Part 71a, 25.

² *Ibid.*, 18.

³ *Ibid.*, 18-19.

⁴ *Ibid.*, Part 2, Exhibits 389-392, 395, 358-360.

M. Millaney demande à M. McGregor :

— Si vous aviez à vous faire nommer comme candidat-sénateur contre un adversaire dont les discours auraient révélé qu'il est favorable à l'entreprise publique, que diriez-vous ?

— Je l'attaquerais en développant le thème suivant :

« Tous les socialistes ne sont pas membres du Parti socialiste. Ils savent que l'Américain authentique abhorre le nom . . . Tous les Bolshéviques russes ne sont pas en Russie . . . Pour être socialiste, pour être Bolshévique, tout ce que vous avez à faire, c'est de penser et d'agir comme si vous en étiez . . .

« En fait, c'est un des principes de ces ennemis de notre Gouvernement que de le miner de l'intérieur (*to bore from within*) » . . .

« *L'entreprise publique*, c'est la cause des Bolshéviques . . . et ceux-ci s'attaquent aux entreprises d'utilité publique d'abord, et aux autres ensuite, une à une. C'est une maladie ; et le meilleur moyen d'empêcher une infection générale, c'est de l'enrayer à son début. *Kill the first germs before they multiply, and kill . . . Government ownership, what's wrong with it? . . . It don't work.* »¹

Les journaux, et pas seulement les journaux financiers des années 1920 et 1930, véhiculent cette propagande presque *verbatim*. Des articles éditoriaux de la rue Saint-Jacques à Montréal établissent la preuve d'une orchestration à l'échelle nord-américaine d'une propagande qui distille la peur de la socialisation au nom de l'anti-communisme. Même il y a dix ans, un congrès de la Chambre de commerce du Canada imprimait et distribuait les « recommandations » suivantes :

« En vue de rendre possible une action positive contre la menace communiste, la Chambre de commerce recommande aux Chambres de commerce locales de combattre le communisme par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

1° en priant les gouvernements provinciaux de prendre l'initiative de faire donner un enseignement sur l'entreprise privée, dans les écoles ;

2° en sollicitant le concours de la radio, de la télévision, des journaux et du cinéma pour faire connaître notre mode de vie ;

3° en sollicitant l'aide des églises pour vulgariser la notion de l'entreprise privée ;

4° en invitant les orateurs locaux à souligner la nécessité de l'entreprise privée. »²

CONCLUSION

L'agiotage a marqué l'histoire des entreprises d'utilité publique dans la province de Québec et c'est ce qui rend intéressante cette histoire comme source d'information sur les mœurs des dirigeants politiques et capitalistes. En ce qui regarde l'entreprise hydro-électrique, les années 1901, 1912, 1913, 1916, 1918, 1926 et 1930 sont particulièrement mémorables.

¹ *Ibid.*, Ex. 164.

² *Le Temps*, 24 octobre 1956.

Prenons seulement le cas de 1930. Cette année-là, la *Montreal Light Heat & Power Consolidated* voyant ses profits se gonfler de façon disproportionnée à son capital (malgré la crise), multiplie par deux le nombre de ses actions¹ — occasion de se créer de nouveaux amis à un moment où l'on parle en certains milieux de municipaliser les services publics. Cette compagnie offre une tranche considérable d'actions à ses employés et aux clients. « Par un phénomène extraordinaire, écrit le docteur Philippe Hamel, le détenteur de 5, 10 ou 20 actions de la *Montreal Light, Heat & Power Consolidated* ne regardera pas de payer \$75 de trop, annuellement, pour le service de l'électricité, pourvu qu'il touche un dividende de \$10, \$20 ou \$50. Les compagnies connaissent cette psychologie de la foule et en usent à leur profit ».² Or, on le sait, il y eut panique à la Bourse et course aux guichets de la compagnie. Celle-ci demanda alors au gouvernement l'autorisation de transformer ses dernières émissions d'actions en obligations afin de pouvoir s'en porter légalement acquéreur ; c'est ce qu'elle réalisa à moins de \$40 l'unité, prélevant ainsi un bénéfice de 20 à 30 pour cent sur les actions qu'elle avait vendues aux clients et aux employés. C'était, dit-on, une pratique courante dans les entreprises hydro-électriques.

Contre ces abus, le gouvernement ne peut rien parce qu'il n'y voit rien. Sa rengaine, c'est la protection des épargnants, héritiers, veuves ou mineurs, qui ont investi leurs épargnes directement ou par l'intermédiaire de leurs compagnies d'assurance. Un premier ministre lui-même dira au cours d'une discussion entre la *Quebec Power* et la ville de Québec, le 16 mars 1934, devant le « Comité des bills privés », qu'on ne va pas exproprier les épargnants qui ont investi leur argent dans cette entreprise par l'intermédiaire de leurs compagnies d'assurance.³ Le premier ministre était lui-même directeur de la *Sun Life Assurance Co.* Et le président de cette compagnie n'avait-il pas déclaré qu'en imposant un mauvais traitement aux entreprises d'énergie électrique, c'est le peuple qu'on maltraite ? Ce même monsieur reprenait le mot célèbre attribué à Harding : « There should be less government in business and more business in government. »⁴

Quel moyen d'action nous reste-t-il en dehors de la politique, demandait alors le D^r Philippe Hamel ? La presse indépendante. Et pourtant, est-ce qu'il ne disait pas lui-même que cette espèce de presse était encore à créer ? Aux doléances populaires, la grande presse n'avait pas d'espace à offrir, surtout pas dans les années 1930, elle qui pourtant se montrait si généreuse envers la grande entreprise. On était déjà loin des jours où *Le Soleil* ouvrait de vastes colonnes à monsieur D'Hallencourt pour dénoncer

¹ Philippe HAMEL, *Le monopole de l'électricité*, Montréal, 1933.

² *Ibid.*, 8.

³ Philippe HAMEL, *The Electricity Trust*, 66.

⁴ *Ibid.*, 63.

le « scandale Forget ». C'était en 1912, après la formation de la fameuse fusion du *Quebec Power* amalgamant la *Quebec Jacques Cartier*, la *Frontenac Gas*, le *Quebec Gas*, et la *Quebec Railway, Light and Power*. De cette opération, on aurait retiré un profit de 7.6 millions d'un capital de 20 millions : 7.6 millions d'arrosage. « Le secret de l'opération, écrit H. D'Hallencourt, c'est l'arrosage ; l'arrosoir, c'est le capital-actions, et ce sont les promoteurs qui arrosent ».¹ Le seizième article de la série porte le titre : « Est-ce assez canaille ! » et se termine ainsi : « Si cela ne s'appelle pas une canaillerie, il faudra demander à l'Académie française de changer la définition du mot ! »

Est-ce là le langage de la presse indépendante ? Non, pas nécessairement. *Le Soleil* est un journal « rouge » et Rodolphe Forget est un « bleu ». Il reste toutefois, et ceci peut être remarquable, que pareil usage de la grande presse s'avérait impossible dans les années 1930. La grande presse n'obéit plus au même pouvoir. Voilà.

La transformation de la grande presse depuis l'affaire Forget jusqu'aux années 1930 ressemble à celle qu'a subie l'industrie du papier-journal au cours de la même période : l'une et l'autre entreprises ont glissé dans l'univers de la finance et, de part et d'autre, les axes de contrôle ou d'influence se sont déplacés. Il en est résulté pour le journalisme une certaine indépendance à l'égard des partis politiques et une dépendance croissante à l'égard des commanditaires de la réclame. Sous la pression des coûts de production et de circulation, des journaux se sont fusionnés ; ils ont sombré dans la tranquillité et la docilité.

Au terme de cet exposé, il peut être opportun d'en retracer les grandes lignes. Premièrement, nous avons choisi de situer le pouvoir économique devant le pouvoir politique dans un schème de conflit. Les éléments de ce schème ont fixé l'effort de la recherche sur des cas particuliers. Deuxièmement, ces cas qui ont servi d'exemples pour l'étude du mécanisme des décisions se situent à l'intérieur de la période 1920-1940 seulement. Troisièmement, les résultats d'une pareille recherche sur l'influence de l'économique dans la vie politique du Québec ne signifient pas que, dans la situation actuelle, les événements se déroulent de la même façon. Aujourd'hui, peut-être serait-il plus approprié de parler d'influence du politique dans la vie économique de la province ? Quoi qu'il en soit, on se rend bien compte que le cas de l'électricité, par exemple, ne se pose plus en 1966 comme il se posait en 1936. Et il y a plus. Les développements récents ont engendré des sources nouvelles de pouvoir, caractéristiques d'une économie d'abondance. Ces sources nouvelles de pouvoir proviennent d'entreprises qui, pour la plupart, se situent au niveau tertiaire de l'activité économique : les syndicats, les hôpitaux, les universités ou des entreprises

¹ *Le Soleil*, 13 novembre 1912.

semblables qui mobilisent tant de ressources. Ces entreprises font maintenant partie de l'engrenage étatique, et pourtant, elles obéissent à des normes de leur propre ressort. Elles ont leur bureaucratie et voilà que cette bureaucratie collabore avec les technocrates du gouvernement. Phénomène d'économie mixte. Non, la situation n'est plus en 1966 ce qu'elle était en 1936. Et cependant, les contrôles économiques n'en existent pas moins.

Albert FAUCHER

*Département d'économie,
Université Laval.*